

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solubor DF

Version: 1.0

Date de révision:
26.01.2017

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Solubor DF

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO Expert Benelux sa
Filliersdreef 14
B-9800 Deinze

Téléphone : +32-09/381 83 83

Téléfax : +32-09/381 83 64

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : infobnl@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Quality / Safety / Environment
Téléphone:+49 (0) 2151 - 579 - 0

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solubor DF

Version: 1.0

Date de révision:
26.01.2017

Conseils de prudence	Prévention:	
	P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
	P281	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
	Intervention:	
	P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
	P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	Elimination:	
	P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Peut être nocif par ingestion.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : éléments-traces

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acide borique	11113-50-1 234-343-4 01-2119486683-25-XXXX	Repr. 1B; H360FD	<= 45
tétraborate de disodique pentahydraté	12179-04-3 215-540-4 01-2119490790-32-XXXX	Repr. 1B; H360FD Eye Irrit. 2; H319	<= 35
de decaboraté disodique décahydraté	12631-71-9 234-522-7		<= 20

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solubor DF

Version: 1.0

Date de révision:
26.01.2017

Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

- En cas d'inhalation : Air frais.
Si les irritations persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec de l'eau et du savon.
Si les irritations persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
Si les irritations persistent, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Secours médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Ce produit n'est pas inflammable.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Moyens d'extinction inappropriés : aucun(e)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solubor DF

Version: 1.0

Date de révision:
26.01.2017

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -
Ne pas fumer.
Contacter le producteur ou bien le fournisseur si des grandes
quantités ont été libérées involontairement

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Le produit ne doit pas pénétrer dans les eaux.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.
Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser de grandes quantités d'eau .

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -
Ne pas fumer.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : La poussière peut former avec l'air un mélange explosible.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -
Ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger de humidité de l'air. À protéger de l'eau.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solubor DF

Version: 1.0

Date de révision:
26.01.2017

Précautions pour le stockage : Non pertinent en commun

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 6.1D, Non-combustible, toxicité aiguë Cat. 3 / matières dangereuses toxiques ou matières dangereuses provoquant des effets chroniques

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acide borique		TWA	2,6 mg/m ³	DE TRGS 900
		STEL	5,2 mg/m ³	DE TRGS 900
tétraborate de disodique pentahydraté			0,5 mg/m ³	
		VLE 8 hr	2 mg/m ³	BE OEL
		VLE 15 min	6 mg/m ³	BE OEL
		VLE 8 hr	2 mg/m ³ (Borate)	BE OEL
		VLE 15 min	6 mg/m ³ (Borate)	BE OEL
			1 mg/m ³	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - concentrations maximales admissibles

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Solubor DF	Travailleurs, Consommateurs	Inhalation	Effets aigus, Effets chroniques	15,09 mg/m ³

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solubor DF

Version: 1.0

Date de révision:
26.01.2017

	Travailleurs, Consommateurs	Contact avec la peau	Effets chroniques	407,2 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Ingestion	Effets aigus, Effets chroniques	1,02 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets chroniques	205,4 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Solubor DF		
Remarques:	Ces informations ne sont pas disponibles.	

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains
Remarques : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Prendre des mesures de protection de la peau, telles que la protection préventive et le nettoyage doux, visant à éliminer la saleté et à regraisser la peau. Standard; Le choix d'approprié dépend du matériel, et également de la qualité des gants. Le degré de protection changera du fabricant au fabricant. Car le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériel de gant ne peut pas être calculée à l'avance et a donc pour être vérifiée avant l'application.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : Non nécessaire si la pièce bien-est aérée.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
A titre provisoire, filtre : Filtre P2

Mesures de protection : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solubor DF

Version: 1.0

Date de révision:
26.01.2017

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Le produit ne doit pas pénétrer dans les eaux.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: granuleux
Couleur	: blanc cassé
Odeur	: inodore
pH	: 7,4, Concentration: 10 g/l (23 °C)
Point/intervalle de fusion	: > 500 °C
Point/intervalle d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Ce produit n'est pas inflammable.
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: non inflammable
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Densité relative	: Non applicable
Masse volumique apparente	: 600 - 650 kg/m ³
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: env. 60 g/l partiellement soluble (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solubor DF

Version: 1.0

Date de révision:
26.01.2017

Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: N'est pas considéré comme une substance oxydante

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réactions avec les agents réducteurs.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter l'humidité.
Éviter la formation de poussière.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Eau
agent réducteur puissant
Métaux alcalins
hydroxydes des métaux alcalino-terreux

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 3.000 mg/kg
Remarques: d'information:
produits boratés similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2 mg/l

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solubor DF

Version: 1.0

Date de révision:
26.01.2017

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Composants:

acide borique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 3.450 mg/kg

DL50 (Rat): 2.660 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

tétraborate de disodique pentahydraté:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.200 - 3.400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,0 mg/l
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Aucune irritation, mais pendant plus longtemps, des effets mécaniques répétés ce peut devenir rouge et rouge facile.

Composants:

acide borique:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

tétraborate de disodique pentahydraté:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: irritation légère

Composants:

acide borique:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solubor DF

Version: 1.0

Date de révision:
26.01.2017

tétraborate de disodique pentahydraté:

Espèce: Lapin

Evaluation: Irritant

Résultat: Irritation modérée des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Aucun(e) à notre connaissance.

Composants:

acide borique:

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: non sensibilisant

tétraborate de disodique pentahydraté:

Type de Test: Test de Buehler

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Composants:

acide borique:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation génique sur cellules de mammifère
Résultat: Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.
Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

tétraborate de disodique pentahydraté:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

Cancérogénicité

Composants:

acide borique:

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 451

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solubor DF

Version: 1.0

Date de révision:
26.01.2017

tétraborate de disodique pentahydraté:

Cancérogénicité - Evaluation : Une classification comme cancérogène n'est pas possible avec les données disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

acide borique:

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: reproduction et le développement.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

tétraborate de disodique pentahydraté:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Lors des essais sur animaux, le risque d'altération de la fertilité est apparu seulement après administration de très fortes doses de cette substance.
Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Expérience de l'exposition humaine

Produit:

Informations générales : Des études épidémiologiques humaines n'ont mis en évidence aucune augmentation de pathologie pulmonaire chez des populations professionnelles exposées de façon chronique à des poussières d'acide borique et de borate de soude. Une étude épidémiologique récente n'a démontré aucun effet sur le taux de fertilité d'une population professionnelle soumise à des taux normaux d'exposition industrielle aux poussières de borates.

Information supplémentaire

Produit:

Type de Test: Toxicité sur la reproduction/le développement:

Remarques: Aucune donnée expérimentale. Toutefois, des études avec l'acide borique et le tétraborate de sodium faites sur le rat, la souris et le chien ont démontré que l'ingestion de fortes doses du produit affecte la fertilité et les testicules². Des études faites sur le rat, la souris et le lapin, avec l'ingestion de fortes doses d'un produit chimique apparenté, l'acide borique, ont démontré des effets sur le développement du fœtus, telles une perte de poids et quelques modifications mineures du squelette. Les doses administrées étaient bien supérieures à celles auxquelles l'homme est normalement exposé

Type de Test: Effet carcinogène/mutagène:

Remarques: Aucune donnée. Aucun effet carcinogène chez la souris. Toutefois, aucune activité mutagène n'a été décelée avec l'acide borique ou autres borates de sodium sur une série de tests de mutagénicité court terme.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solubor DF

Version: 1.0

Date de révision:
26.01.2017

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (limande): 74 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 88 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 54 mg/l
Durée d'exposition: 32 h
- CL50 (poisson rouge): 65 mg/l
Durée d'exposition: 7 h
- CL50 (poisson rouge): 71 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): 242 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
- Toxicité pour les algues : CE10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 24 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Composants:

tétraborate de disodique pentahydraté:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (limande): 74 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 242 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
- Toxicité pour les algues : CE10 (Scenedesmus subspicatus): 24 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

- Biodégradabilité : Remarques: Le produit fonctionne dans le sol comme engrais et est diminué en quelques semaines.

Composants:

acide borique:

- Biodégradabilité : Remarques: Non applicable

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solubor DF

Version: 1.0

Date de révision:
26.01.2017

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

acide borique:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Remarques: Non applicable

Composants:

acide borique:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..
Remarques: Non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Le bore est un micro-élément essentiel pour la bonne pousse des plantes. Toutefois, en plus grandes quantités, il peut être nocif aux plantes sensibles au bore. Il est donc essentiel de minimiser la quantité des produits relâchés dans l'environnement, sauf si cela fait partie d'un programme équilibré d'apport aux plantes faisant suite de préférence à une analyse des sols ou des plantes.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Doit subir un traitement spécial, p.ex. sur un site d'élimination agréé, pour satisfaire aux réglementations locales.
Engrais
Vérifier la réutilisation en agriculture.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat. Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solubor DF

Version: 1.0

Date de révision:
26.01.2017

comme le produit qu'ils ont contenu.
Les prescriptions réglementaires locales doivent toutefois être respectées.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Non pertinent

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de : WGK 1 pollue faiblement l'eau
l'eau (Allemagne)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des Évaluations de la Sécurité Chimique ont été faites pour ces substances.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H360FD : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Repr. : Toxicité pour la reproduction

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN -

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Solubor DF

Version: 1.0

Date de révision:
26.01.2017

Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR